

Ces entrepreneurs qui sont impatients que les barrières à l'entrée disparaissent

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques porté par le ministre de l'Economie Emmanuel Macron va bientôt être voté à l'Assemblée nationale. Et certaines startups suivent de près les débats. Pour certains, l'intérêt est simplement que des problématiques les concernant soient évoquées dans l'hémicycle et dans la sphère publique. C'est le cas de Philippe Béraldin, co-fondateur de Bidul&Co, une startup commercialisant des accessoires pour smartphones et tablettes. Il s'insurge contre une distribution française qui préfère travailler avec des géants internationaux plutôt qu'avec lui.

[quote]« Alors que nous vendons certaines références, comme la clef USB pour Iphone, à plus de mille exemplaires par mois sur Amazon, des enseignes comme la Fnac ou Boulanger refusent de « prendre le risque » de nous référencer et de vendre nos produits. Or cette loi, avec la démarche de la FrenchTech, a pour but de revaloriser les startups et de leur donner les moyens de percer », explique Philippe Béraldin.[/quote]

Si le co-fondateur du site de vente en ligne espère surtout que ce débat permette de sensibiliser députés et grand public sur les problématiques de croissance des entrepreneurs, d'autres fondateurs d'entreprises attendent des retombées beaucoup plus concrètes de ce projet de loi.

Ouverture des données concernant les entreprises

C'est le cas de Firmapi, qui propose des listes de données ciblées sur les entreprises, notamment pour de la prospection commerciale, ou une API qui permet d'appeler depuis n'importe quel logiciel des informations de cette base de données.

Pour constituer cette dernière, Firmapi a bénéficié du fait que les données des entreprises sont publiques, notamment par le biais des annonces légales. Mais accéder aux annonces du bulletin officiel des annonces civiles et commercial (Bodacc) pour une recherche, est onéreux.

[quote]« *L'abonnement coûte 20 000 euros par an, fixé par arrêté. Une fortune pour une startup comme nous. Nous avons donc développé un logiciel qui récupère une à une chaque annonce légale pour ensuite la traiter et intégrer les informations qu'elle contient - Siret, adresse, numéro de TVA... - dans notre base* », explique Antoine Finkelstein. [/quote]

Or, l'article 19 du projet de loi prévoit de confier à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) la mission de diffuser gratuitement ces données dans le registre national du commerce et des sociétés. Cela constituerait un gain de temps pour Firmapi, qui pourrait se concentrer sur des services à valeur ajoutée. L'entreprise prévoit ainsi de développer les données fournies, notamment avec le renseignement de contacts en interne.

En parallèle, cet article du projet de loi abaisserait les barrières à l'entrée de ce marché... mais l'ouvrirait aussi à plus de concurrence.

[quote]« *Ce que je crains le plus n'est pas la concurrence mais que cet article du projet de loi, beaucoup moins médiatique que celui sur la réforme du permis de conduire, puisse être plus sujet à lobbying et être amendé discrètement !* », précise Antoine Finkelstein. [/quote]

Réforme du marché de l'apprentissage de la conduite

En effet, le secteur qui a fait le plus parler de lui reste celui du permis de conduire, qui pourrait être réformé par l'article 9 du projet de loi.

[quote]« *Le projet de loi rend possible une offre complémentaire pour la formation au permis de conduire, en ouvrant le marché à de nouveaux acteurs. Or, c'est ce pourquoi nous nous battons depuis plus d'un an* », témoigne Alexandre Chartier, co-fondateur d'Ornikar. [/quote]

L'enjeu pour l'entreprise est de pouvoir lancer une plateforme de mise en relation entre enseignants et apprentis conducteurs souhaitant passer le permis de conduire sans passer par une autoécole. À ce jour, la startup doit

encore obtenir l'agrément pour lancer ce service.

[quote]« *Alors qu'au niveau syndical, les auto-écoles sont sur-représentées, au détriment peut-être de l'intérêt des candidats et des enseignants, la loi va dans le sens de la reconnaissance des nouveaux acteurs numériques du marché. Et devrait permettre à Ornikar d'avoir son agrément plus rapidement* », ajoute Alexandre Chartier.[/quote]

Ornikar pourrait ainsi bénéficier d'un coup de pouce, grâce à cet article du projet de loi qui cherche à rendre le permis plus accessible, tant en termes de coûts que de délais. Mais de toute façon, la loi doit encore passer devant le Sénat et devrait encore prendre quelques mois avant d'être effective. En attendant, les clients de la startup peuvent déjà s'inscrire à des cours de code en ligne pour 19,90 euros... et potentiellement passer la seconde dès le vote de la loi.

Crédit Photo : Shutterstock